

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de VEAUGUES

ANNEE 2017

N° 7

Publication le 27/11/2017

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 24 novembre 2017

- D_2017_11_080 - Décision modificative n°5 – Budget communal
- D_2017_11_081 - Pertes sur créances irrécouvrables – Budget communal
- D_2017_11_082 - Pertes sur créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement
- D_2017_11_083 - Eau et assainissement – Tarif 2018
- D_2017_11_084 - Indemnité du comptable public
- D_2017_11_085 - Convention de mise à disposition des locaux médicaux
- D_2017_11_086 - Frais de secrétariat
- D_2017_11_087 - Voyage scolaire à la neige
- D_2017_11_088 - Voyage d'étude à Valence
- D_2017_11_089 - Modification du tableau des effectifs – Ouverture de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- D_2017_11_090 - Assurance des bâtiments
- D_2017_11_091 - Révision du zonage d'assainissement collectif – Sollicitation du Tribunal Administratif
- D_2017_11_092 - Révision du zonage d'assainissement collectif – Mise en enquête publique
- D_2017_11_093 - Occupation parcelle YL 18
- D_2017_11_094 - Transmission des éléments budgétaires à la Préfecture
- D_2017_11_095 - Pertes sur créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement
Annule et remplace la délibération D_2017_11_082

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_080 – Décision modificative n°5 - Budget communal

Vu le Budget primitif de la commune adopté par délibération n°D_2017_04_011 du 7 avril 2017 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n°D_2017_05_021 du 19 mai 2017 ;

Vu la décision modificative n°2 adoptée par délibération n°D_2017_06_037 du 30 juin 2017 ;

Vu la décision modificative n°3 adoptée par délibération n°D_2017_09_061 du 22 septembre 2017 ;

Vu la décision modificative n°4 adoptée par délibération n°D_2017_10_062 du 20 octobre 2017 ;

Vu les dépenses concernant l'étude sur le plan de gestion différenciée et sa communication ;

Madame le Maire propose la modification budgétaire suivante :

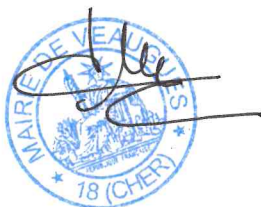
Section	Sens	Chapitre		Compte		Montant
I	D	20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	+ 11 601 €
I	D	21	Immobilisations corporelles	2135	Installations générales, agencements, aménagements divers	- 11 601 €

Après délibération, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_081 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande du comptable public concernant les carences sur les exercices 2006, 2007, 2008 et 2013 du Budget communal ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées à une combinaison infructueuse d'actes ;

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures ;

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur les sommes suivantes par le biais d'un mandat au compte 6541 :

BUDGET	Exercice	Admissions en non-valeur
Communal	2006	1 767,90 €
	2007	590,48 €
	2008	677,00 €
	2013	830,28 €
Total		3 865,66 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en non valeur des créances susvisées par le biais d'un mandat au 6541.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017

Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_082 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande du comptable public concernant les carences sur les exercices 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2017 du Budget eau et assainissement ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées à une combinaison infructueuse d'actes ;

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6541 et 6542 :

BUDGET	Exercice	Admissions en non-valeur (6541)	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2007	867,57 €	-
	2008	1 032,99 €	-
	2009	481,50 €	-
	2010	655,21 €	-
	2011	258,38 €	-
	2012	233,34 €	299,29 €
	2013	20,76 €	124,33 €
	2014	308,68 €	129,00 €
	2015	185,00 €	-
	2017	142,00 €	-
Total		3 990,10 €	552,62 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en non valeur des créances susvisées par le biais d'un mandat au 6541.
- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/11/2017

Le Maire,

Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

D_2017_11_083 – Eau et assainissement - Tarif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs concernant les services de l'eau et de l'assainissement, à compter du 01.01.2018.

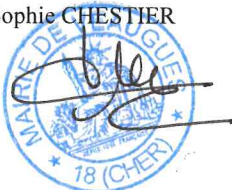
EAU	Abonnement annuel	52,00 €
	Consommation	0,92 € / m3
	Ouverture / Fermeture compteur	50,00 €
ASSAINISSEMENT	Abonnement annuel	90,00 €
	Consommation	1,47 € / m3
	Raccordement au réseau	1 000,00 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs de l'eau et de l'assainissement indiqués ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

D_2017_11_084 – Indemnité du comptable public

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu de Monsieur le Trésorier un décompte pour le versement de l'indemnité de conseil au titre du 1er janvier au 31 décembre 2017, au prorata temporis du nombre de jours de gestion, qui peut être allouée au comptable du trésor.

Sur proposition de **Madame le Maire**, après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** le versement de cette indemnité de conseil, au taux de 100% soit 393,96 € brut, sans indemnité d'aide à la confection de budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_085 – Convention de mise à disposition des locaux médicaux

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que mes travaux concernant le cabinet médical sont terminés et que les professionnels de santé vont bientôt l'intégrer.

A cette fin, une convention de mise à disposition des locaux médicaux doit être prévue.

Tarifs :

- Loyer (plafonné à 300 € / mois) :
→ 10 € par demi-journée.
- Charges (plafonné à 60 € / mois) :
→ Eau, électricité, chauffage : 1 € / demi-journée
→ Eau, électricité, chauffage, 1h de ménage : 1,50 € / demi-journée

Paiement :

- A terme échu

Après délibération, le conseil municipal :

- APPROUVE** à l'unanimité les éléments de mise à disposition des locaux médicaux indiqués ci-dessus.
- AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

D_2017_11_086 – Frais de secrétariat

Vu le courrier du 26 octobre 2017 de la Préfecture concernant les frais de secrétariat ;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la Préfecture du Cher indiquant le caractère illégal de la délibération D_2017_10_072.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ANNULE** à l'unanimité la délibération D_2017_10_072.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

D_2017_11_087 – Voyage scolaire à la neige

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu d'une famille une demande d'aide pour financer pour son fils le voyage à la neige organisé par les écoles de Jalognes et Vinon.

Après délibération, le conseil municipal,

- **PROPOSE** à l'unanimité de solliciter l'APE pour le financement du voyage à la neige.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_088 – Voyage d'étude à Valence

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu du Lycée Pierre Gilles de Gennes une demande de subvention de 277 € pour une élève domiciliée sur la commune pour financer un voyage d'étude à Valence.

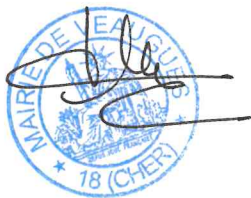
Après délibération, le conseil municipal,

- **REFUSE** à l'unanimité le versement d'une aide au lycée Pierre Gilles de Gennes.
- **PROPOSE** d'appuyer une demande d'aide scolaire régionale.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

A été nommée secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_089 – Modification du tableau des effectifs - Ouverture de deux postes d'adjoints technique principal 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement le 2^{ème} alinéa de l'article 49 ;

Vu la délibération D_2017_01_003 du 27 janvier 2017 fixant les taux d'avancement de grade à 100 % pour le cadre d'emploi des adjoints techniques ;

Vu le tableau des effectifs annexé au Budget Primitif 2017 approuvé par la délibération n°D_2017_04_011 du 7 avril 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 23 octobre 2017 pour l'avancement de grade de deux adjoints techniques ;

Madame le Maire, en vue de la nomination par avancement de grade de deux agents, qui a été validée par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Cher en date du 23 octobre 2017, propose l'ouverture de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, modifiant le tableau des tableaux des effectifs comme suit, à compter du 1er novembre 2017 :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois budgétaires*
Filière Technique Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	2

*En équivalent Temps Plein

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et la modification du tableau des effectifs en découlant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créés sont inscrits aux chapitres prévus à cet effet au Budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/11/2017

Le Maire,

Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_090 – Assurance des bâtiments

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de la SMACL pour l'assurance des bâtiments et des véhicules à compter du 1er janvier 2018.

Le devis représente un montant total de 5 810.00 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise SMACL.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

D_2017_11_091 – Révision du zonage d'assainissement collectif - Sollicitation du Tribunal Administratif

Vu l'arrêté préfectoral 2015-3-0051 portant prescriptions spécifiques de la station d'épuration de la commune de Veaugues ;

Vu le rapport d'étude provisoire de l'entreprise SAFEGE concernant la révision du schéma directeur d'assainissement ;

Vu la délibération 2016_09_065 du 23 septembre 2016 concernant le schéma directeur d'assainissement collectif ;

Madame le Maire explique au conseil municipal la nécessité de solliciter le Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement collectif.

Après délibération, le conseil municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité de solliciter le Tribunal Administratif pour désigner un commissaire enquêteur.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/11/2017

Le Maire,

Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

D_2017_11_092 – Révision du zonage d'assainissement collectif - Mise en enquête publique

Vu l'arrêté préfectoral 2015-3-0051 portant prescriptions spécifiques de la station d'épuration de la commune de Veaugues ;

Vu le rapport d'étude provisoire de l'entreprise SAFEGE concernant la révision du schéma directeur d'assainissement ;

Vu la délibération 2016_09_065 du 23 septembre 2016 concernant le schéma directeur d'assainissement collectif ;

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique ;

Après délibération, le conseil municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité la mise à enquête publique préalable à l'approbation de la révision du zonage d'assainissement collectif.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
02/11/2017

A été nommée secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_093 – Occupation parcelle YL 18

Madame le Maire explique au conseil municipal que la parcelle YL 18 située au carrefour de la D955 et de la route de Crézancy, d'une superficie de 1770 m², est occupée et exploitée, sans autorisation, par un agriculteur depuis plus de 20 ans.

Madame le Maire propose une indemnité d'occupation de 500 € et de régulariser par la signature d'un bail de 3 ans renouvelable avec l'exploitant agricole pour la location de la parcelle, d'un montant de 120 € l'hectare.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le montant de l'indemnité d'occupation proposée ci-dessus.
- **APPROUVE** la mise en place d'un bail.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 27/11/2017
Et publication ou notification du
27/11/2017

D_2017_11_094 – Transmission des éléments budgétaires à la Préfecture

Madame le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de la Préfecture concernant l'application @ctes budgétaires.

Celle-ci porte sur la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire locale, depuis l'élaboration des budgets locaux puis leur transmission électronique jusqu'à leur contrôle par le représentant de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion à l'application @ctes budgétaires.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/11/2017
Le Maire,
Sophie CHESTIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

L'an 2017, le 24 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/11/2017.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/11/2017.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : DEVAUTOUR Jean-Marie, GAUDRY Patrick, GIRARD Roger, GITTON Axel, JOULIN Dominique, LEBACQ Michel, LEBLANC Jérôme, MAZUÉ André, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. JOULIN Laurent à M. DEVAUTOUR Jean-Marie

Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Préfecture le 28/11/2017
 Et publication ou notification du
 28/11/2017

A été nommé secrétaire : M. DEVAUTOUR Jean-Marie

D_2017_11_095 – Pertes sur créances irrécouvrables - Budget eau et assainissement Annule et remplace la délibération D_2017_11_082

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande du comptable public concernant les carences sur les exercices 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2017 du Budget eau et assainissement ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées à une combinaison infructueuse d'actes ;

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures ;

Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées au surendettement et décision d'effacement de dette ;

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les sommes suivantes par le biais de mandats au compte 6541 et 6542 :

BUDGET	Exercice	Admissions en non-valeur (6541)	Créances éteintes (6542)
Eau et assainissement	2007	867,57 €	-
	2008	1 032,99 €	-
	2009	481,50 €	-
	2010	655,21 €	-
	2011	258,38 €	-
	2012	233,34 €	299,29 €
	2013	20,76 €	124,33 €
	2014	308,68 €	129,00 €
	2015	185,00 €	-
	2017	142,00 €	-
Total		4 185,43 €	552,62 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en non valeur des créances susvisées par le biais d'un mandat au 6541.
- **APPROUVE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes les montants susvisés par le biais d'un mandat au 6542.
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2017

Le Maire,

Sophie CHESTIER

